ANA FORMATION

ESTHETIQUE REGARD ONGLES

Attitude Nails Academy

LIVRET D'ACCUEIL 2024

BIENVENUE !

Vous vous êtes inscrit à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !

Vous trouverez ci-après les informations au bon déroulement de votre formation :

1. Présentation de l'entreprise
2. L'organisme de formation
3. Les locaux
4. Nos formations
5. Notre équipe
6. Règlement intérieur applicable aux stagiaires
7. Organisation relative aux stagiaires
8. Nos partenaires

Ouvert du lundi au vendredi

Horaires : 9h30-13h00 / 14h00-17h30

04.93.00.56.74 / 06.73.61.30.97

1) Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise :	ANA FORMATION (EURL ANA)
Adresse :	2208 Route de Grasse Espace Antibes n°41 06600 ANTIBES
Nom du contact :	MATTEUDI Véronique (Gérante)
Téléphone fixe :	04.93.00.56.74
Téléphone portable :	06.73.61.30.97
Courriel :	contact@anaformation.fr
Site internet :	www.anaformation.com
SIRET :	750 997 322 00029

2) L’organisme de formation

ANA FORMATION est un organisme de Formation Professionnelle spécialisé dans les Métiers de la beauté.

L’organisme de formation est déclaré auprès du préfet de Région de Provence Alpes Côte d’Azur sous le numéro 93.06.06924.06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat).

Situation géographique :

Espace Antibes N°41
2208 route de Grasse
06600 ANTIBES

Derrière le Magasin Chullanka prendre la rampe à gauche du Magasin Degriff’Stock

Accès :

- Par l’autoroute :

Prendre la sortie ANTIBES n°44
Nous nous situons à 2 min de la sortie en provenance de Nice et à 5 mn de la sortie en provenance de Cannes.

- En voiture :

Prendre la direction de l’autoroute, le Centre si situe entre le Centre Commercial Carrefour et Darty

- Par le train :

Arrêt Antibes, il vous faudra ensuite prendre le bus n°9/n°6/n°A : Arrêt : Chapelle des Combes

- En bus : Arrêt : Chapelle des Combes, il vous faudra prendre le bus n°6/n°A/n°9

Stationnement :
Places gratuites tout autour du Centre de Formation

Accès derrière le magasin Chullanka : Prendre la passerelle.

Accès côté McDonald's :

Pour votre pause déjeuner :

- Plusieurs restaurants, snack, cafeteria … se trouvent aux alentours.
- Également, un micro-onde et un réfrigérateur sont à votre disposition au sein des locaux. Cependant, merci de noter que le centre de formation sera fermé de 13h00 à 14h00.

3) Les locaux

220 m2 de surface au total :

- **110 m2 au rez-de-chaussée**

Un espace accueil stagiaires
Un bureau
Une boutique
1 WC – Accessible PMR

Salle de formation Prothésie Ongulaire 1 :
8 postes de travail

Salle de formation Théorique :
Pouvant accueillir 12 stagiaires

- **110 m2 au 1er étage**

Salle de cours formation Regard 1 :
Pouvant accueillir 8 personnes
en cours théorique
7 postes de travail pratique

Salle de cours formation Regard 2 :
3 postes de travail

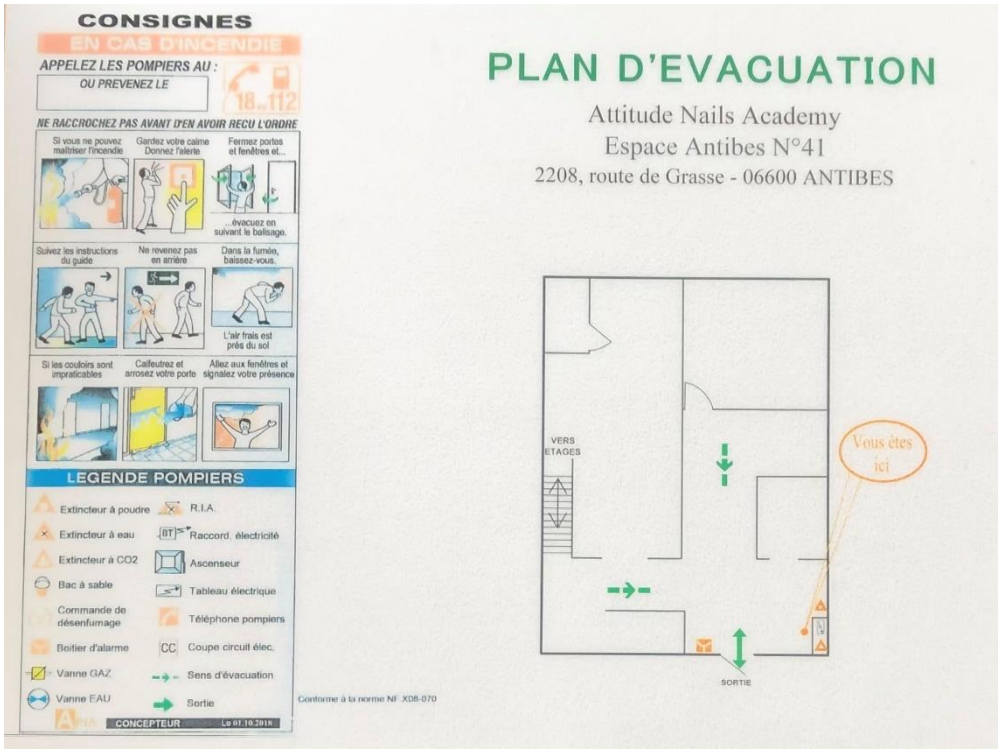

Devanture Attitude Nails Academy :

Accueil et Reception :

Espace pour accueillir la clientèle :

- 5 fauteuils
- 2 chaises
- Un bureau

Salle de Prothésie Ongulaire 1 :

- 8 tables de manucure simple
- 8 fauteuils stagiaires
- 8 chaises modèles
- 8 lampes de travail
- 16 lampes UV
- Un lavabo
- Un WC
- Matériel mis à disposition sur chaque table

Salle de Prothésie Ongulaire 2 :

- 4 tables
- 4 chaises stagiaires + 4 chaises modèles
- 1 tableau blanc

Salle Regard 1 / Salle Théorique :

- 7 lits d'Esthétique
- Matériel mis à disposition pour chaque stagiaire sur chaque poste
- 4 tables doubles et 8 chaises stagiaires
- 1 grand bureau + 1 chaise formateur pour partie théorique
- 2 tableaux blancs
- Un lavabo
- Une douche
- Un WC

Salle Regard 2 :

- 3 lits d'Esthétique
- Matériel mis à disposition pour chaque stagiaire sur chaque poste
- 1 tableau blanc
- Un lavabo

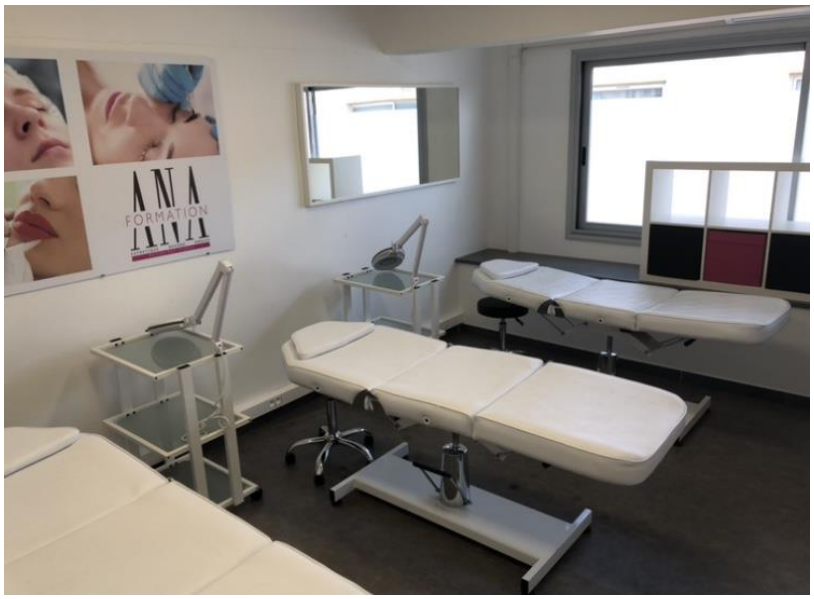

Boutique ANA :

Nous proposons du matériel de Prothésie Ongulaire et d'Esthétique en vente libre.

4) Nos formations

Nous vous proposons des formations allant d'1 journée à 5 semaines :

- Prothésie ongulaire

- Initiation
- Bases
- Expert
- Acrygel
- Baby-boomer
- Baby-color / Baby-Glitter / Nail Art
- Gel X
- Manucure Russe

- Regard

- Extensions de cils expert (cil à cil, volume Russe, mixte)
- Embellissement des cils (rehaussement de cils, mascara SP, lash botox)
- Restructuration sourcils (épilation au fil, browlift, coloration)
- Technicienne regard (extensions cils expert + embellissement des cils + restructuration sourcils)
- Certification Rehaussement et extensions de cils
  (Extensions cils expert + rehaussement de cils + passage certification)

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet : www.anaformation.com

TARIFS FORMATIONS 01/06/2024

PROTHESIE ONGULAIRE

FORMATION DEBUTANT :

	Sans CPF°	*avec CPF°*
FORMATION INITIATION - 1 semaine (35h) *	660 €	
FORMATION DE BASE 1 - 1 semaine (35h) *	900 €	1 200 €
FORMATION DE BASE 2 - 2 semaines (70h) *	1 195 €	1 595 €
FORMATION DE BASE 3 - 3 semaines (105h) *	1 835 €	2 235 €
FORMATION DE BASE 4 - 4 semaines (140h) *	2 495 €	2 895 €
FORMATION EXPERT - 5 semaines (175h) *	3 270 €	3 670 €
VERNIS PERMANENT - 3 jours (21h00)	415 €	

OPTIONS :

ACRYGEL / French Reverse – Babyboomer - 3 jours (21h) *	650 €	830 €
GEL X – 1 jour (7h) *	210 €	270 €
MANUCURE RUSSE – 1 jour (7h) *	195 €	255 €
BABY-BOOMER Gel - 1 jour (7h)	195 €	255 €
BABY-COLOR BABYGLITTER + NAIL ART DECO - 1 jour (7h)	195 €	255 €

FORMATION PERFECTIONNEMENT :

GEL PERSONNALISE - 1 jour (7h)	195 €
UTILISATION DE LA PONCEUSE - 1 jour (7h)	195 €
CHABLONS - 2 jours (14h)	390 €
FORMES SALON - 1 jour (7h)	195 €
VERNIS PERMANENT - 1 jour (7h)	195 €

** Kit matériel 45 € ou 50 € selon la formation*
° Sans CPF : financement personnel sans passage de la certification
° Avec CPF : passage de la certification obligatoire

FORMATION BEAUTE DU REGARD

EXTENSION DE CILS EXPERT – 3,5 jours (24h30) *	990 €
Cil à cil + Volume Russe + Mixte + Dépose + Remplissage	
EMBELLISSEMENT DES CILS - 1 jour (7h) *	290 €
Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
RESTRUCTURATION SOURCILS - 1,5 jours (10h30)	430 €
Epilation au fil + Browlift + Coloration	
EMBELLISSEMENT DES CILS ET DES SOURCILS - 2,5 jours (17h30) *	690 €
Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
Epilation au fil + Browlift + Coloration	
EMBELLISSEMENT + EXTENSIONS DES CILS – 4,5 jours (31h30) *	1 220 €
Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
Cil à cil + Volume Russe + Mixte + Dépose + Remplissage	
TECHNICIENNE REGARD - 6 jours (42h00) *	1 680 €
Extension cils : Cil à cil + Volume Russe + Mixte + Dépose + Remplissage	
Cils : Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
Sourcils : Epilation au fil + Browlift + Coloration	
CERTIFICATION REHAUSSEMENT / EXTENSIONS DE CILS - 5 jours (35h) *	1 495 €
Extension cils : Cil à cil + Volume Russe + Mixte + Dépose + Remplissage	avec CPF
Cils : Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
CERTIFICATION REHAUSSEMENT / EXTENSIONS DE CILS – 6,5 jours (45h30) *	1 985 €
Extension cils : Cil à cil + Volume Russe + Mixte + Dépose + Remplissage	avec CPF
Cils : Rehaussement + Mascara SP + Lashbotox	
+ Option : Restructuration des sourcils	

** Kit pinces 32 €*

ANA FORMATION
Espace Antibes n°41 - 2208 route de Grasse
06600 ANTIBES
contact@anaformation.fr - 06.73.61.30.97

5) Notre Equipe

MATTEUDI Véronique : Directrice du centre de formation, Formatrice en Prothésie Ongulaire.
Titulaire du CAP Esthétique, formée à la Prothésie Ongulaire.

LEFEBVRE Sophie : Formatrice en Esthétique et Regard.
Titulaire du CAP Esthétique, CAP et BP Coiffure, formée à la Prothésie Ongulaire, aux formations Beauté du Regard, aux Modelages du Corps.

HOFMAN Céline : Attachée de direction

Organigramme d'ANA Formation

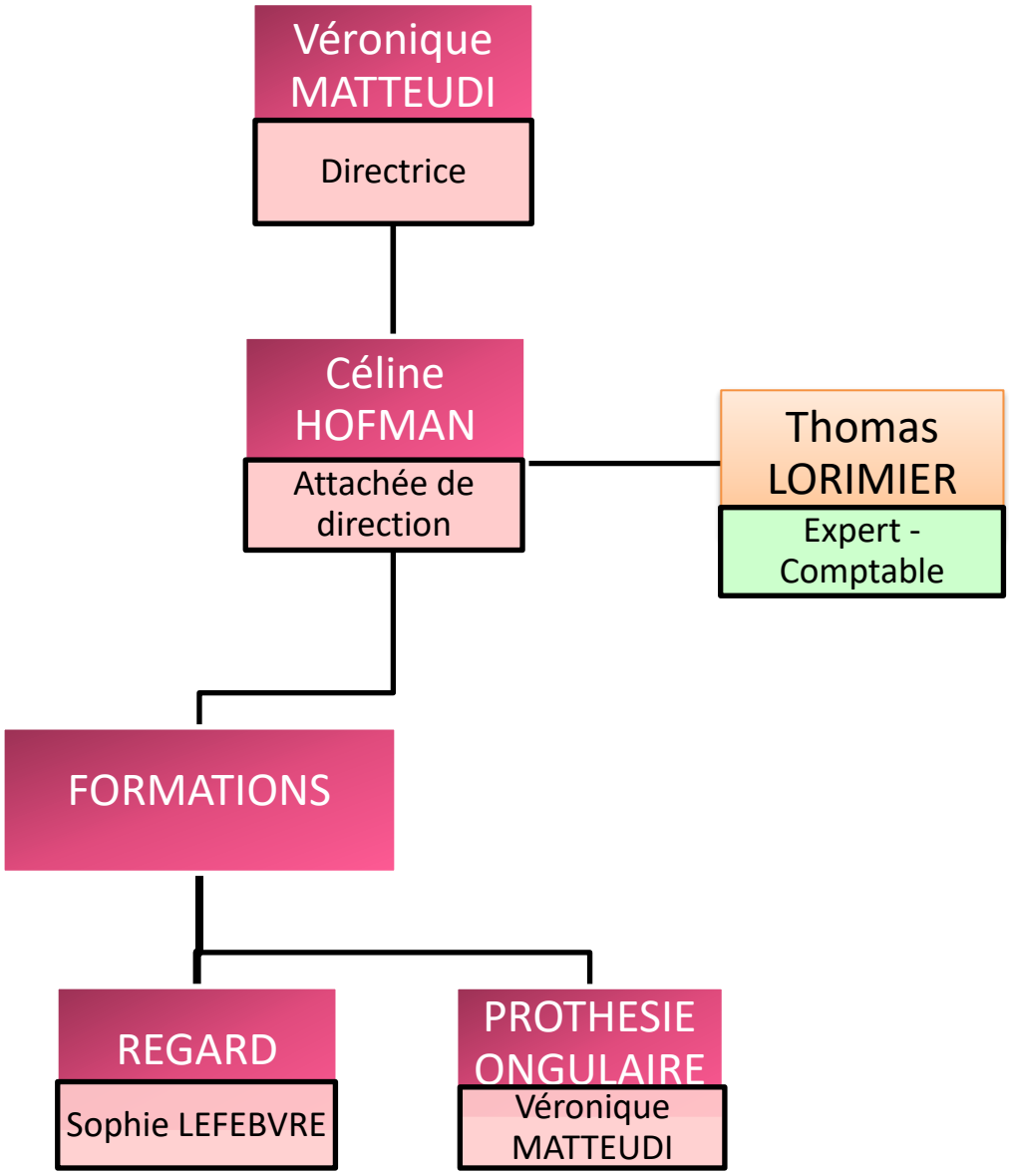

6) Le règlement intérieur applicable aux stagiaires

Règlement conforme au Décret du 23 octobre 1991

ARTICLE 1 :
Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R-6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour une durée de la formation suivie.

HYGIENE ET SECURITE

ARTICLE 2 :
La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires et légales.

- **Equipements :**

Un distributeur, réfrigérateur et un micro-ondes sont à la disposition de tous pour rendre la vie dans le centre plus agréable. Chacun doit veiller à garder ces équipements aussi propres que possible. Les emballages doivent être jetés dans les poubelles. Pour des raisons d'hygiène évidente, le réfrigérateur est nettoyé régulièrement. Dès lors, toute nourriture doit être enlevé du réfrigérateur au plus tard tous les vendredis à partir de 14h00, à défaut, la nourriture sera jetée.

- **Voisinage :**

Le centre de formation étant situé dans une zone d'activité, les stagiaires sont tenus de respecter le voisinage, notamment en matière de stationnement et de bruit.
Il est impératif de respecter la propreté aux abords du centre, des poubelles sont mises à disposition des stagiaires.

- **COVID-19 :**

Merci de vous référer à notre charte hygiène présente dans le fichier ci-joint.

CONSIGNES INCENDIE

ARTICLE 3 :
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du centre de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.
En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions de la représentante habilitée du centre de formation ou des services de secours.
Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant du centre de formation.

DISCIPLINE GENERALE

ARTICLE 4 :
Il est formellement interdit aux stagiaires :

- Du fumer dans les locaux mis à disposition pour le stage et pendant les heures de stages,
- De téléphoner pendant les heures de stage, les téléphones doivent rester éteints,
- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, ou sous effet de produits stupéfiants,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ou toute autre substance prohibée par la loi,
- De quitter le stage sans motif,
- D'emporter quelque objet sans autorisation écrite,

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

ARTICLE 5 : ASSIDUITE DU STAGIAIRE
Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

- **Horaire de formation :**

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le centre de formation. Le non-respect des horaires peut entrainer des sanctions.

- **Absences, retards ou départs anticipés :**

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le centre de formation et s'en justifier.
Toute absence non justifiée par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
De plus, il est porté à l'attention des stagiaires que des absences peuvent entrainer la non-validation du titre.

- **Maladie et accident :**

En cas de maladie ou d'accident, le stagiaire doit prévenir le centre de formation dans la journée et faire parvenir dans les 24 heures un double du certificat justificatif.

- **Formalisme attaché au suivi de la formation :**

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.
A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation à transmettre, selon le cas à l'organisme de formation qui finance l'action.

SANCTIONS

ARTICLE 6 :
Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :
Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
Blâme ;
Et enfin, si les conditions ne sont pas respectées : exclusion définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 7 :
Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

ARTICLE 8 :
La sanction fera l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge.

ARTICLE 9 :
Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

REPRESENTATION DES STAGIAIRES

ARTICLE 10 :
Les stagiaires peuvent faire toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vis des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ces suggestions ou réclamations devront être adressées à l'ordre de Matteudi Véronique, directrice du centre Attitude Nails Academy par email ou par courrier.

ARTICLE 11 :
En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ARTICLE 12 :
Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'une formatrice et sous sa responsabilité, en respectant les consignes de sécurité.
Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et tout incident doivent être immédiatement signalés à la formatrice qui a en charge la formation.
Les utilisateurs sont tenus de consacrer le temps nécessaire au rangement et au nettoyage du matériel et des locaux après usage.
Tout accident survenu au cours de la formation, doit être immédiatement signalé au responsable de la formation, par la victime ou par les témoins de l'accident.

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

ARTICLE 13 :
Les stagiaires ont une obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourraient recueillir sur le centre de formation ou tout autre organisme avec lesquels ils sont en relation dans le cadre de leur formation.
Les documents mis à la disposition des stagiaires sont protégés avec des droits d'auteurs. Par conséquent, la reproduction, la diffusion ou la communication au public sans l'autorisation expresse préalable du centre de formation ou ayants droits sont consécutifs de contrefaçon et passible de sanctions qui s'y rattachent.

PUBLICITE DU REGLEMENT

ARTICLE 14 :
Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (à l'inscription définitive).

7) Organisation relative aux stagiaires

Méthode de sélection des stagiaires :

- 1er entretien téléphonique, mail ou physique afin d'échanger et d'aiguiller le candidat sur son choix.
- 2ème entretien téléphonique, mail ou physique afin de valider avec le candidat le choix et les dates de session de formation.

Echanges administratifs et communication des pièces de rentrée :

- Convention de formation
- Programme de formation
- Règlement intérieur
- Pièce d'identité

Annonce de l'accord aux candidats et leurs conseillers :

Nous réservons auprès du candidat et son conseiller l'entrée en formation après la réception des documents administratifs du candidat.

Emploi du temps :

Tous les cours sont organisés en présentiel du lundi au vendredi aux horaires suivantes :

de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Outils pédagogiques :

Chaque stagiaire faisant son entrée en formation, se voit recevoir un support de cours papier réalisé par nos formatrices.

Suivi post-formation :

Nous restons à la disposition en cas de besoin de nos anciens stagiaires pour des questions théoriques ou pratiques.

8) Nos Partenaires

Toute l’équipe d’ANA Formation est impatiente de vous accueillir.

N’hésitez pas à prendre contact avec nous pour toute information supplémentaire.

A bientôt !

MAJ 04/07/2024